

# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du Vendredi 24 juin 2016

**Excusé : Pierre Villeneuve**

### - Délibération pour approbation du schéma départemental de coopération intercommunale

Pour faire suite à la loi NOTRe et aux regroupements de communautés de communes qu'elle impose, les conseils municipaux doivent se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le préfet pour l'ensemble de la Haute-Loire. Pour ce qui concerne notre commune, la nouvelle communauté de communes comprendra 22 communes (l'actuelle communauté de communes du Mézenc plus les communes de Lantriac, Saint Julien Chapeuil, Saint Pierre Eynac, Montusclat, Queyrières). Le CM approuve ce schéma à l'unanimité.

Le maire fait le point des diverses rencontres qui ont déjà eu lieu entre les deux comcom. Beaucoup de compétences communes seront reprises par la nouvelle communauté. Les 22 maires des communes se sont réunis à plusieurs reprises et les deux présidents donneront prochainement une conférence de presse pour préciser l'avancement des réflexions.

### - Droits de préemption

Plusieurs biens immobiliers sont en cours de vente dans le bourg ou aux alentours, il s'agit du terrain de Mr Michel à la sortie du bourg, de l'appartement de Robert et Marie-Josée Cortial dans le bourg, du terrain des consorts Arzac à Bonnefond et de la maison de Joseph Chazallon. La commune bénéficie d'un droit de préemption sur ces biens. Le CM décide de ne pas faire valoir ce droit.

### - Subvention Chapeuil Sport Nature

Comme chaque année et pour la dernière année, Chapeuil Sport Nature demande à la commune de leur accorder une subvention pour l'organisation du Capito-trail qui passe sur notre commune au mois d'octobre. L'année prochaine, un nouveau tracé devrait être mis en place. Le CM leur accorde une subvention de 200 €.

### - Bail de location du gîte à l'auberge

Suite à la demande des gérants de l'auberge pour louer le petit gîte communal à des groupes qu'ils gèrent en direct, le CM décide de mettre le gîte à disposition de M. Meyer moyennant un loyer mensuel de 450 euros, pour les mois de juillet et août, ensuite un bilan sera fait à l'automne pour une pérennisation éventuelle de cette location.

### - Questions diverses

#### - Projet Wifi 43

Le département de la Haute-Loire propose aux communes un service de Wi-Fi public (fontaine WIFI) composé de 2 bornes qui permettront à tous de se connecter ou télécharger diverses applications sur smart phone, tablette ou ordinateur. L'installation et l'activation du réseau Wi-Fi seront prises en charge financièrement par le Département. Seul un abonnement de 300 € par an restera à la charge de la commune. Le CM donne un accord de principe pour ce projet. La première borne permettra d'arroser l'ensemble de la place de la mairie.

#### - Remboursement anticipé de prêts FFN

Lors du boisement de certaines parcelles à Roffiac, à Aiglet et Matarel, il y a de nombreuses années, l'état avait pris en charge le financement de ces plantations. Le remboursement se fait lors des ventes de coupes de bois sur ces parcelles, une partie sert à rembourser le prêt. Afin de solder ces emprunts, l'Etat par le biais de la DDT propose à la commune de rembourser le restant du capital et des intérêts (environ 7000 €) moyennant une remise de 10 %. Cette somme n'ayant pas été prévue au budget, le CM refuse le remboursement anticipé de ces prêts.

- Immeubles sans maître

Plusieurs parcelles sur la commune n'ont pas de propriétaire connu. Il s'agit des parcelles suivantes : AB 373, AI 80, AI 119, AI 145 AI 174, CK 246. Si dans un délai de 6 mois, le ou les propriétaires ne se sont pas fait connaître, ces biens reviendront à la commune.

- Souscription pour réparation du clocher

Les travaux de réparation du clocher vont débiter la semaine prochaine. Le CM avait proposé de lancer une souscription auprès des habitants de la commune, afin d'amoindrir le coût restant à charge pour le budget communal. Pour cela, il faut créer une association qui récoltera les dons et les reversera à la commune. Il faut donc un bureau (président, secrétaire et trésorier), si vous êtes intéressés pour participer à cette association, merci de vous signaler à la mairie. Le conseil a également décidé de demander une participation financière auprès de la paroisse.

- Nouvelles aides du conseil départemental

Le conseil départemental a adopté de nouvelles aides pour les communes de moins de 1000 habitants. Il s'agit du fond de solidarité 199. Ces aides serviront à financer des projets d'investissements avec un plafond à 50 000 € et pourront aller jusqu'à 40 %. Le CM décide de déposer un dossier pour la réfection des deux locaux techniques (toit de l'ancien garage communal et la réfection du bardage, l'isolation et la reprise de la couverture du garage du bas). Ce projet sera à prévoir sur le budget de l'année prochaine. Pour améliorer le confort de nos employés il sera également aménagé un espace toilettes et douche.

- Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux.

L'aménagement des parkings autour de la salle des fêtes est en cours. Il reste à faire les enrobés. Les travaux de voirie ont débuté avec la réfection des chemins d'Auriac, de Souteyros et de Montbrac.

En ce qui concerne le projet de signalétique, les commandes sont en cours. La mise en place des panneaux se fera cet automne.

L'éclairage de la salle des fêtes a été refait et un chauffe-eau plus grand (300 l) a été installé.